



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 14801

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la lecture et sur le support papier en particulier. A l'heure où l'on fête le cinquantenaire du livre de poche, certaines classes expérimentent le cartable-ordinateur. Elle mesure l'intérêt éducatif de ce type d'outil et elle n'entend pas s'élever contre la modernité. Néanmoins, prendre l'habitude du livre lui semble une démarche cruciale d'un point de vue culturel. Il lui paraît donc important de rester vigilant pour que les élèves gardent un réel contact avec un support papier. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser sa position sur ce problème.

Texte de la réponse

L'école a, dès son origine, reconnu le rôle prépondérant joué par le livre dans les apprentissages : les manuels scolaires y ont toujours occupé une place importante et, très vite, les « livres de bibliothèque » y ont été introduits. Depuis une vingtaine d'années, les bibliothèques centres documentaires (BCD) se sont progressivement multipliées et enrichies dans les écoles tout comme les centres de documentation et d'information (CDI) dans les collèges. Cependant le système scolaire est aussi tenu de prendre en compte les évolutions technologiques qui ont une importance croissante dans la vie sociale et professionnelle. Il s'avère donc nécessaire, pour les enseignants, de maîtriser les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de savoir les intégrer dans leurs pratiques pédagogiques, en prenant en compte l'âge et les compétences de leurs élèves. La capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication fait l'objet, depuis 2000, de la délivrance d'une attestation de compétences, le brevet informatique et Internet (B2i) qui couvre la scolarité de l'école élémentaire à la fin du collège. La prise en compte des TIC dans les politiques éducatives et les usages scolaires n'a cependant pas contribué à amoindrir la place accordée aux livres à l'école. Les communes continuent, dans leur très grande majorité, à fournir des manuels aux élèves des écoles publiques. Pour les classes du collège, les manuels scolaires sont pris en charge sur des crédits d'État. Ils ont été progressivement renouvelés entre 1996 et 1999 pour suivre la mise en place de la dernière rénovation des programmes engagée de la 6e à la 3e ; ils sont périodiquement remplacés en fonction de leur degré d'usure et de l'évolution des programmes. Cette mesure de gratuité a été étendue aux classes de 4e et 3e technologiques du lycée professionnel. Un autre domaine a été largement valorisé à l'école, c'est celui du livre de jeunesse. Plusieurs opérations se sont succédées de 1990 à 2000 pour le premier degré : « 100 livres pour les écoles », un premier puis un second plan national de développement des BCD ont permis de consacrer 130 MF, sur les crédits d'État, à la dotation des écoles maternelles et élémentaires en livres de jeunesse. De 2000 à 2002, c'est dans le cadre de projets artistiques et culturels que des dotations en littérature de jeunesse se sont poursuivies : « projets poésie », classes à projet artistique et culturel (PAC)... Les programmes pour l'école arrêtés en janvier 2002 font une place importante à la lecture - et à l'écriture - dans tous les domaines disciplinaires (manuels, ouvrages documentaires, en particulier) et introduisent la lecture littéraire au cycle 3 ; chaque élève doit avoir lu en classe une dizaine d'ouvrages de littérature de jeunesse chaque année et, si possible, autant en lecture personnelle hors temps scolaire. Pour la première année de mise en œuvre de ces nouveaux programmes, 10 % des crédits pédagogiques (plus de 2,5 MEUR) ont été consacrés à l'achat d'ouvrages de littérature pour

les écoles primaires. Le plan de prévention de l'illettrisme annoncé par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en juin 2002 fait de la lecture la première des priorités pour l'école ; ainsi, même si les supports modernes ne sont pas exclus, le livre, manuel scolaire ou oeuvre de littérature, est-il vraiment maintenu au coeur des pratiques scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14801

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2165

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5425